

Modifier l'annexe 1, Modèle du carnet TIR: VERSION 1 et VERSION 2

- Page 1 de la couverture, case 3 (nom, adresse, pays/*name, address, country*), lire comme suit:
«(numéro d'identification, nom, adresse, pays/*identification number, name, address, country*)»

- Volet no 1 et volet n° 2, case 4 (nom, adresse et pays), lire comme suit:
«(Numéro d'identification, nom, adresse et pays)»

- Procès-verbal de constat, case 5 (Titulaire du carnet), lire comme suit:
«Titulaire du carnet (numéro d'identification, nom, adresse et pays)».

Modifier la deuxième partie de l'annexe 9, Formule type d'habilitation (FTH), deuxième paragraphe suivant le tableau, lire comme suit:

- Numéro d'identification individuel et unique attribué à la personne par l'association garante (en coopération avec l'organisation internationale à laquelle cette dernière est affiliée) conformément à un modèle harmonisé. Le modèle du numéro d'identification est établi par le Comité de gestion.».